



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Évacuations sanitaires entre la réunion et la métropole

Question au Gouvernement n° 3813

Texte de la question

ÉVACUATIONS SANITAIRES ENTRE LA RÉUNION ET LA MÉTROPOLE

M. le président. La parole est à Mme Karine Lebon.

Mme Karine Lebon. Monsieur le Premier ministre, depuis le début de l'épidémie de covid-19, la solidarité sanitaire a parfaitement fonctionné entre La Réunion et Mayotte. Pour le seul mois de février, près de soixante malades mahorais ont été transférés dans les hôpitaux réunionnais. Le dispositif d'évacuation atteint toutefois ses limites du fait de la circulation très active du variant sud-africain à Mayotte, où le confinement est d'ailleurs total depuis plusieurs semaines, mais aussi en raison d'une dégradation sensible du taux d'incidence à La Réunion où le préfet vient à l'instant de durcir le couvre-feu.

Désormais, les hôpitaux réunionnais sont eux aussi sous tension. Le taux d'occupation des services de réanimation atteint 90 % : toutes les capacités sont mobilisées et les 122 lits sont insuffisants malgré la déprogrammation des interventions non urgentes et la fermeture des blocs opératoires. La situation est critique et les timides débuts de la campagne de vaccination dans les territoires d'outre-mer ne compensent pas la faiblesse du nombre de lits de réanimation, dont le taux pour 10 000 habitants est deux à trois fois inférieur à la moyenne nationale.

La saturation est si proche et l'inquiétude des populations si grande qu'un véritable pont aérien sanitaire entre La Réunion et l'Hexagone est programmé. Inédites, ces évacuations sanitaires ne seraient pas sans risques pour les malades qui devront supporter onze longues heures de vol. Nous sommes nombreux à demander que cette nouvelle épreuve soit épargnée aux malades et à leurs familles grâce au renforcement des moyens humains et matériels sur place. Autrement dit, il nous faudrait augmenter les renforts des équipes sanitaires, dont certains sont déjà arrivés, et les compléter par des structures hospitalières de crise comme les navires-hôpitaux ou les ESCRIM – éléments de sécurité civile rapide d'intervention médicale.

Monsieur le Premier ministre, à La Réunion comme à Mayotte, la mobilisation des professionnels de santé est totale. Ils attendent l'arrivée, que vous avez annoncée, des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions. *(Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, SOC et FI.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Je vous remercie pour votre question sur La Réunion : j'ai répondu à une interrogation identique, mais je comprends la préoccupation de la représentation nationale, qui rejoint évidemment celle du ministre que je suis.

Vous l'avez dit, la tendance épidémique n'est pas bonne à La Réunion même si le taux d'incidence, de l'ordre de

100 cas positifs pour 100 000 habitants, reste plus faible qu'en métropole. L'épidémie semble commencer à se tasser à Mayotte, ce qui serait une excellente nouvelle si elle était confirmée. La proportion du variant dit sud-africain est très élevée et majoritaire à Mayotte, comme vraisemblablement à La Réunion.

Comme vous le savez, nous avons anticipé la situation, notamment à La Réunion, et avons publiquement dit que l'île serait amenée à faire preuve de solidarité avec ses voisins mahorais. Nous avons donc augmenté et presque doublé le nombre de lits de réanimation. Soixante-dix médecins, infirmiers spécialisés et aides-soignants sont déjà arrivés depuis la métropole pour augmenter le nombre de lits et les capacités hospitalières : à mesure que nous pourrons continuer ce mouvement, nous le ferons, évidemment, et vos propos sur le sujet sont très cohérents.

Reste que l'afflux de malades à l'hôpital est actuellement élevé puisque l'épidémie a connu un pic il y a deux à trois semaines à Mayotte : les évacuations sanitaires sont donc nécessaires. Nous en avons fait du Grand-Est vers la Nouvelle-Aquitaine...

M. Patrick Hetzel. Elles ne demandaient pas onze heures de vol !

M. Olivier Véran, ministre . . .et de la Provence-Alpes-Côte d'Azur vers la Bretagne : nous savons qu'une personne tombant dans le coma dans une région peut subir un traumatisme en se réveillant à l'autre bout de la France, parfois à l'autre bout du monde. Nous ne procédons donc à de telles évacuations que lorsque nous y sommes contraints et qu'il n'y a pas d'autre solution. Les évacuations sanitaires de La Réunion vers la métropole sont régulières pour des prises en charge adaptées, notamment en cancérologie lorsque les soins indispensables n'existent pas sur place. Nous savons faire ces évacuations et nous en ferons avec parcimonie pour sauver des vies à La Réunion et à Mayotte. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Karine Lebon](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3813

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 mars 2021](#)